

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2023

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **4 mai 2023** à 19 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Madame Nadine Demers
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Robert Péroquin
Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

104-05-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Philippe Jean

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Représentant / Revenu Québec
 - 3.2 - PAVL-PPA 2023 - Dépôt de projet
 - 3.3 - Embauche probatoire - Préposé à l'entretien
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

105-05-2023

3.1 - Représentant / Revenu Québec

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Robert Péroquin

Et, en conséquence

Il est résolu que Bélanger Sandra directrice générale dont l'identification d'entreprise est le 8817409087 NEQ de la municipalité de Lotbinière;

Soit autorisée :

À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;

À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communications offerts (par téléphone, en personne, par la poste et l'aide des services en ligne);

Abroge la résolution 217-09-2020 à ce sujet.

Adopté à l'unanimité

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Jean Bergeron

Signé à Lotbinière, le 4 mai 2023

Philippe Jean

Signé à Lotbinière, le 4 mai 2023

106-05-2023

3.2 - PAVL-PPA 2023 - Dépôt de projet

Considérant que le Programme d'Aide financière à la Voire Locale volet Programme Particulier d'Amélioration dont l'acronyme est PAVL-PPA est ouvert;

Considérant que ledit programme soutient les routes sous compétence municipale;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal autorise la direction générale à déposer un projet de réfection de la route des Fonds.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

107-05-2023

3.3 - Embauche probatoire - Préposé à l'entretien

Considérant que le conseil municipal, par la résolution 57-03-2023, a autorisé l'ouverture de poste « Préposé à l'entretien »;

Considérant que le comité de dotation a rencontré M. Alain Bérubé le 18 avril 2022;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Philippe Jean

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du comité de dotation, procède à l'embauche probatoire de M. Alain Bérubé à titre de préposé à l'entretien;

Que M. Bérubé soit engagé à titre probatoire pour une année à partir de l'entrée en poste et, par la suite, selon les évaluations probatoires, pourra être recommandé pour un poste permanent.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

108-05-2023

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sylvan Pillenière

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 h 13.

Constat

Par sa signature, le Maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, qu'il renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale et greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL